

Bilan social La Poste 2017

1. Emploi

- Page 38 — 1.1. Effectifs
- Page 46 — 1.2. Travailleurs extérieurs
- Page 47 — 1.3. Embauches
- Page 49 — 1.4. Départs
- Page 53 — 1.5. Promotions
- Page 54 — 1.6. Personnes handicapées
- Page 56 — 1.7. Absentéisme

2. Rémunérations et charges accessoires

- Page 61 — 2.1. Montant des rémunérations
- Page 62 — 2.2. Hiérarchie des rémunérations
- Page 63 — 2.3. Charges accessoires

3. Conditions d'hygiène et de sécurité

- Page 64 — 3.1. Accidents de travail et de trajet
- Page 66 — 3.2. Maladies professionnelles
- Page 67 — 3.3. Médecine du travail de La Poste
- Page 67 — 3.4. Médecine de contrôle
- Page 68 — 3.5. Comités d'hygiène et de sécurité
- Page 69 — 3.6. Dépenses en matière de sécurité

4. Autres conditions de travail

- Page 70 — 4.1. Durée et aménagement du temps de travail
- Page 71 — 4.2. Organisation et contenu du travail

5. Formation

- Page 72 — 5.1. Formation professionnelle
- Page 74 — 5.2. Congés formation
- Page 74 — 5.3. Alternance

6. Relations professionnelles

- Page 75 — 6.1. Représentants du personnel
- Page 78 — 6.2. Information et communication

7. Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

- Page 80 — 7.1. Action sociale

1. EMPLOI

1.1. EFFECTIFS

1.1.1. Effectif total au 31 décembre

L'année 2017 est marquée par un volume de recrutements en forte augmentation par rapport à l'année précédente (7801 recrutements en CDI, en 2017 contre 4463 en 2016). Le nombre de départs est en légère augmentation par rapport à 2016 (+ 1784). La Poste favorise les effectifs en contrats permanents (92,9% des effectifs en 2017). Les effectifs en CDD diminuent légèrement (18048 personnes en 2017, contre 18358 en 2016).

En personnes physiques	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	19 114	18 959	18 929
Cadres (classe III)	34 012	33 686	33 812
Maîtrise et exécution (classes II et I)	170 919	167 927	161 956
TOTAL	224 045	220 572	214 697

Répartition par sexe et statut

	2015			2016			2017		
	Fonctionnaires	CDD ⁽¹⁾	CDI ⁽²⁾	Fonctionnaires	CDD ⁽¹⁾	CDI ⁽²⁾	Fonctionnaires	CDD ⁽¹⁾	CDI ⁽²⁾
Femmes	46 413	6 745	63 299	43 751	8 136	62 849	40 323	8 538	63 678
Hommes	56 178	8 228	43 182	51 763	10 222	43 851	46 718	9 510	45 930
Ensemble	102 591	14 973	106 481	95 514	18 358	106 700	87 041	18 048	109 608

(1) Titulaires d'un contrat à durée déterminée.

(2) Titulaires d'un contrat à durée indéterminée.

1.1.2. Effectif permanent

Il s'agit des agents à temps plein présents du 1^{er} janvier au 31 décembre.

	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	15 944	15 616	15 311
Cadres (classe III)	27 591	26 975	26 779
Maîtrise et exécution (classes II et I)	126 318	119 197	111 839
TOTAL	169 853	161 788	153 929

1.1.3. Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée au 31 décembre

En personnes physiques	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	214	269	296
Cadres (classe III)	1 158	1 449	1 656
Maîtrise et exécution (classes II et I)	13 601	16 640	16 096
TOTAL	14 973	18 358	18 048

1.1.4. Effectif mensuel moyen

En équivalent agents années (moyenne sur douze mois de l'effectif total mesuré à la fin de chaque mois)	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	17 906	17 681	17 337
Cadres (classe III)	31 533	30 922	30 734
Maîtrise et exécution (classes II et I)	154 981	148 794	143 827
TOTAL	204 420	197 397	191 898

Répartition par statut et contrat

	2017		
	Fonctionnaires	CDD ⁽¹⁾	CDI ⁽²⁾
Cadres supérieurs (classe IV)	8 993	258	8 086
Cadres (classe III)	16 032	1 419	13 283
Maîtrise et exécution (classes II et I)	55 191	11 972	76 664
TOTAL	80 216	13 649	98 033

(1) Titulaires d'un contrat à durée déterminée.

(2) Titulaires d'un contrat à durée indéterminée.

1.1.5. Répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre

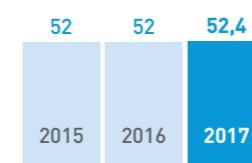
En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	7 981	8 004	8 105
	Hommes	11 133	10 955	10 824
	Ensemble	19 114	18 959	18 929
Cadres (classe III)	Femmes	17 415	17 523	17 993
	Hommes	16 597	16 163	15 819
	Ensemble	34 012	33 686	33 812
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	91 061	89 209	86 441
	Hommes	79 858	78 718	75 515
	Ensemble	170 919	167 927	161 956
TOTAL	Femmes	116 457	114 736	112 539
	Hommes	107 588	105 836	102 158
	Ensemble	224 045	220 572	214 697

Répartition par domaine de pilotage

		2017			
		Cadres supérieurs (classe IV)	Cadres (classe III)	Maîtrise et exécution (classes II et I)	TOTAL
Courrier	Femmes	3 131	5 131	57 262	65 524
	Hommes	4 676	7 136	61 248	73 060
	Ensemble	7 807	12 267	118 510	138 584
Colis	Femmes	224	216	1 242	1 682
	Hommes	363	390	3 198	3 951
	Ensemble	587	606	4 440	5 633
Services financiers	Femmes	862	2 061	6 219	9 142
	Hommes	1 408	1 439	2 690	5 537
	Ensemble	2 270	3 500	8 909	14 679
Réseau	Femmes	2 995	10 086	21 415	34 496
	Hommes	3 322	6 403	8 213	17 938
	Ensemble	6 317	16 489	29 628	52 434
Supports et structures	Femmes	893	499	303	1 695
	Hommes	1 055	451	166	1 672
	Ensemble	1 948	950	469	3 367
TOTAL	Femmes	8 105	17 993	86 441	112 539
	Hommes	10 824	15 819	75 515	102 158
	Ensemble	18 929	33 812	161 956	214 697

1.1.5. bis. Taux de féminisation de l'effectif total au 31 décembre

Évolution globale (%)



Évolution par domaine de pilotage

En %	2015	2016	2017
Courrier	46,4	46,6	47,3
Colis	29,7	29,5	29,9
Services financiers	62,5	62,4	62,3
Réseau	65,3	65,5	65,8
Supports et structures	49,2	49,7	50,3

52,4% des postiers sont des postières, un chiffre en augmentation par rapport à l'année précédente (52%). La part des femmes dans l'encadrement progresse à nouveau (49,5% en 2017 et 48,5% en 2016) ainsi que la part des femmes au sein des cadres dirigeants (32,5% en 2017 et 31,7% en 2016), dans le contexte de l'engagement pris par La Poste de poursuivre le développement de la mixité à tous les niveaux de l'entreprise.

1.1.6. Répartition par âge de l'effectif au 31 décembre

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	60 ans et +	1 602	1 891	2 012
	50 à 59 ans	8 562	8 434	8 375
	40 à 49 ans	5 921	5 845	5 847
	30 à 39 ans	2 462	2 250	2 115
	25 à 29 ans	330	257	262
	20 à 24 ans	23	13	22
	19 ans et -	0	0	0
Cadres (classe III)	60 ans et +	2 196	2 525	2 672
	50 à 59 ans	14 520	14 025	13 697
	40 à 49 ans	8 463	8 488	8 795
	30 à 39 ans	6 086	5 866	5 790
	25 à 29 ans	1 359	1 169	1 047
	20 à 24 ans	230	164	155
	19 ans et -	0	0	0
Maîtrise et exécution (classes II et I)	60 ans et +	9 090	10 403	10 867
	50 à 59 ans	65 017	61 814	58 000
	40 à 49 ans	42 846	40 782	38 726
	30 à 39 ans	29 498	27 923	27 045
	25 à 29 ans	7 923	7 480	7 751
	20 à 24 ans	2 746	2 631	3 174
	19 ans et -	198	254	297
TOTAL	60 ans et +	12 888	14 819	15 551
	50 à 59 ans	88 099	84 273	80 072
	40 à 49 ans	57 230	55 115	53 368
	30 à 39 ans	38 046	36 039	34 950
	25 à 29 ans	9 612	8 906	9 060
	20 à 24 ans	2 999	2 808	3 351
	19 ans et -	198	254	297

La part des 55 ans et plus dans l'effectif permanent augmente de façon régulière : 29,8% en 2017 (28,9 % en 2016).

Cette tendance illustre l'enjeu du maintien dans l'emploi des seniors au sein de l'entreprise qui fait l'objet d'une politique active en particulier dans le cadre de l'accord relatif à l'insertion des jeunes et l'emploi des seniors signé le 3 octobre 2016 avec la CFDT, FO et la liste commune CFTC-CGC-UNSA.

Pyramide des âges par sexe

En %	2015		2016		2017	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
60 ans et +	5,95	6,40	7,18	7,49	7,78	8,05
50 à 59 ans	41,25	43,12	41,41	41,97	41,07	40,32
40 à 49 ans	29,21	25,34	28,83	25,50	28,48	25,63
30 à 39 ans	18,08	18,33	17,40	18,29	17,09	18,54
25 à 29 ans	4,20	5,03	3,93	4,93	4,00	5,29
20 à 24 ans	1,20	1,69	1,11	1,70	1,40	2,04
19 ans et -	0,11	0,08	0,13	0,12	0,17	0,13

Âge moyen

	2015	2016	2017
Femmes	46,9	47,3	47,4
Hommes	47	47,2	47,0
Ensemble	46,9	47,2	47,2

L'âge moyen des postiers augmente et atteint 47,2 ans en 2017, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite, la population des 60 ans et plus progresse sensiblement.

Répartition par domaine de pilotage

Fonctionnaires et salariés CDI	2017				
	Courrier	Colis	Services financiers	Réseau	Supports et structures
60 ans et +	8 246	218	1 706	4 892	489
50 à 59 ans	47 281	1 408	7 095	22 858	1 430
40 à 49 ans	34 715	1 790	2 896	13 113	854
30 à 39 ans	23 614	1 241	1 930	7 775	390
25 à 29 ans	6 677	242	379	1 716	46
20 à 24 ans	2 447	120	37	739	8
19 ans et -	101	22	0	174	0
TOTAL	123 081	5 041	14 043	51 267	3 217

1.1.7. Répartition de l'effectif au 31 décembre selon l'ancienneté

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	40 ans et +	582	635	928
	30 à 39 ans	6 474	6 282	5 837
	20 à 29 ans	3 672	3 905	4 143
	10 à 19 ans	5 059	5 231	5 258
	5 à 9 ans	1 817	1 480	1 362
	<= 4 ans	1 296	1 157	1 105
	Cadres (classe III)	40 ans et +	1 024	1 048
30 à 39 ans		11 683	11 074	9 870
20 à 29 ans		7 092	7 405	8 229
10 à 19 ans		8 498	8 930	8 832
5 à 9 ans		2 695	2 353	2 202
<= 4 ans		1 862	1 427	1 377
Maîtrise et exécution (classes II et I)	40 ans et +	2 160	2 557	3 858
	30 à 39 ans	37 162	33 428	28 256
	20 à 29 ans	37 354	38 426	39 892
	10 à 19 ans	57 352	54 088	49 416
	5 à 9 ans	13 310	13 158	12 616
<= 4 ans	9 980	9 630	11 822	
TOTAL	40 ans et +	3 766	4 240	6 432
	30 à 39 ans	55 319	50 784	43 963
	20 à 29 ans	48 118	49 736	52 264
	10 à 19 ans	70 909	68 249	63 506
	5 à 9 ans	17 822	16 991	16 180
	<= 4 ans	13 138	12 214	14 304

Les postiers réalisent des carrières longues dans l'entreprise. Ainsi, 52,2% (51,8% en 2016) des postiers ont une ancienneté à La Poste supérieure ou égale à vingt ans.

Ancienneté selon le sexe

Fonctionnaires et salariés CDI	2017											
	Cadres supérieurs			Cadres			Maîtrise et exécution			Total		
	F	H	E	F	H	E	F	H	E	F	H	E
40 ans et +	287	641	928	704	942	1 646	1 750	2 108	3 858	2 741	3 691	6 432
30 à 39 ans	2 127	3 710	5 837	4 204	5 666	9 870	13 594	14 662	28 256	19 925	24 038	43 963
20 à 29 ans	2 038	2 105	4 143	4 487	3 742	8 229	24 217	15 675	39 892	30 742	21 522	52 264
10 à 19 ans	2 431	2 827	5 258	5 360	3 472	8 832	28 580	20 836	49 416	36 371	27 135	63 506
5 à 9 ans	568	794	1 362	1 338	864	2 202	5 860	6 756	12 616	7 766	8 414	16 180
<= 4 ans	472	633	1 105	832	545	1 377	5 152	6 670	11 822	6 456	7 848	14 304
TOTAL	7 923	10 710	18 633	16 925	15 231	32 156	79 153	66 707	145 860	104 001	92 648	196 649

F : femmes - H : hommes - E : ensemble.

1.1.8. Répartition de l'effectif au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée

Fonctionnaires et salariés CDI

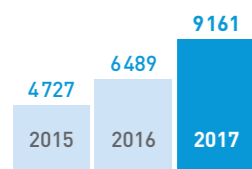
En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Groupes B et C	2 234	2 255	2 305
	Groupe A	16 666	16 435	16 328
Cadres (classe III)	III3	11 053	11 376	11 461
	III2	11 059	10 589	10 091
	III1	10 742	10 272	10 604
	II3	26 516	26 452	25 700
Maîtrise et exécution (classes II et I)	II2	30 562	28 280	24 353
	II1	21 411	20 482	20 637
	I3	43 422	42 095	44 126
	I2	35 405	33 976	31 042
	I1	2	2	2
TOTAL		209 072	202 214	196 549

La part des cadres (classes III et IV) dans le total des effectifs, fonctionnaires et salariés en CDI, passe de 24,75% en 2015, à 25,2% en 2016 et 25,8% en 2017. Cet accroissement sensible du taux d'encadrement illustre l'accroissement des qualifications au sein de l'entreprise.

1.2. TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS

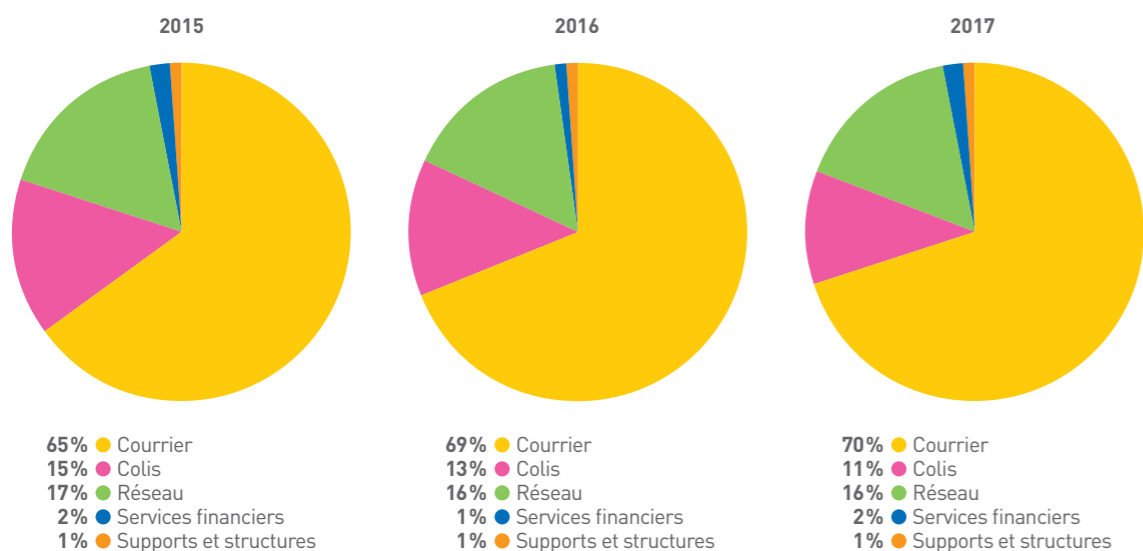
1.2.1. Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure

Personnel intérimaire en équivalent agents années



En 2017, le recours au personnel intérimaire ne représente que 4,8% du total de l'effectif mesuré en équivalent agents années.

Répartition du personnel intérimaire par domaine de pilotage



1.3. EMBAUCHES

Au total, La Poste a recruté 7 801 nouveaux collaborateurs en CDI en 2017, dont 3 086 collaborateurs auparavant en CDD. En outre, La Poste a maintenu son effort en faveur de l'alternance en signant 7 033 contrats d'alternance ou de professionnalisation (5 736 en 2016). Près de 30% des recrutements en CDI ont concerné des jeunes de moins de 25 ans.

1.3.1. Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée

		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	98	136	202
	Hommes	163	150	284
	Ensemble	261	286	486
Cadres (classe III)	Femmes	263	196	301
	Hommes	195	132	199
	Ensemble	458	328	500
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	1 264	1 668	3 076
	Hommes	1 605	2 181	3 739
	Ensemble	2 869	3 849	6 815
TOTAL	Femmes	1 625	2 000	3 579
	Hommes	1 963	2 463	4 222
	Ensemble	3 588	4 463	7 801

1.3.2. Nombre d'embauches⁽¹⁾ par contrat à durée déterminée

		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	56	58	87
	Hommes	32	41	34
	Ensemble	88	99	121
Cadres (classe III)	Femmes	58	75	86
	Hommes	33	24	37
	Ensemble	91	99	123
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	8 289	9 201	10 234
	Hommes	11 356	13 062	13 359
	Ensemble	19 645	22 263	23 593
TOTAL	Femmes	8 403	9 334	10 407
	Hommes	11 421	13 127	13 430
	Ensemble	19 824	22 461	23 837

(1) Nombre de contrats de plus d'un mois.

1.3.3. Nombre d'embauches de travailleurs de moins de 25 ans

		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	5	8	11
	Hommes	8	5	11
	Ensemble	13	13	22
Cadres (classe III)	Femmes	61	33	56
	Hommes	38	31	29
	Ensemble	99	64	85
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	581	647	1 048
	Hommes	742	863	1 211
	Ensemble	1 323	1 510	2 259
TOTAL	Femmes	647	688	1 115
	Hommes	788	899	1 251
	Ensemble	1 435	1 587	2 366

1.4. DÉPARTS

1.4.1. Total des départs

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	204	223	314
	Hommes	405	488	584
	Ensemble	609	711	898
Cadres (classe III)	Femmes	474	684	819
	Hommes	829	999	1 169
	Ensemble	1 303	1 683	1 988
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	3 244	3 591	4 363
	Hommes	4 156	4 134	4 654
	Ensemble	7 400	7 725	9 017
TOTAL	Femmes	3 922	4 498	5 496
	Hommes	5 390	5 621	6 407
	Ensemble	9 312	10 119	11 903

1.4.2. Nombre de démissions

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	52	40	69
	Hommes	47	55	44
	Ensemble	99	95	113
Cadres (classe III)	Femmes	122	177	178
	Hommes	85	112	108
	Ensemble	207	289	286
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	667	717	746
	Hommes	596	625	668
	Ensemble	1 263	1 342	1 414
TOTAL	Femmes	841	934	993
	Hommes	728	792	820
	Ensemble	1 569	1 726	1 813

1.4.3. Nombre de licenciements

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	2	8	7
	Hommes	9	6	11
	Ensemble	11	14	18
Cadres (classe III)	Femmes	33	33	28
	Hommes	37	36	34
	Ensemble	70	69	62
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	327	246	265
	Hommes	372	298	337
	Ensemble	699	544	602
TOTAL	Femmes	362	287	300
	Hommes	418	340	382
	Ensemble	780	627	682

Nombre de licenciements pour inaptitude physique dans le volume global de licenciements

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	1	1	2
	Hommes	2	1	1
	Ensemble	3	2	3
Cadres (classe III)	Femmes	9	8	8
	Hommes	9	2	3
	Ensemble	18	10	11
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	167	110	114
	Hommes	52	31	46
	Ensemble	219	141	160
TOTAL	Femmes	177	119	124
	Hommes	63	34	50
	Ensemble	240	153	174

1.4.3. bis. Nombre de révocations

Fonctionnaires

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	1	0	1
	Hommes	1	2	1
	Ensemble	2	2	2
Cadres (classe III)	Femmes	1	0	0
	Hommes	5	2	2
	Ensemble	6	2	2
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	7	8	4
	Hommes	15	17	6
	Ensemble	22	25	10
TOTAL	Femmes	9	8	5
	Hommes	21	21	9
	Ensemble	30	29	14

1.4.4. Départs au cours de la période d'essai

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	3	5	4
	Hommes	11	6	12
	Ensemble	14	11	16
Cadres (classe III)	Femmes	9	15	12
	Hommes	21	4	10
	Ensemble	30	19	22
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	23	36	83
	Hommes	44	56	131
	Ensemble	67	92	214
TOTAL	Femmes	35	56	99
	Hommes	76	66	153
	Ensemble	111	122	252

1.4.5. Départs en retraite

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	143	165	225
	Hommes	316	406	496
	Ensemble	459	571	721
Cadres (classe III)	Femmes	296	440	587
	Hommes	653	811	987
	Ensemble	949	1 251	1 574
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	2 083	2 451	3 149
	Hommes	2 899	2 920	3 307
	Ensemble	4 982	5 371	6 456
TOTAL	Femmes	2 522	3 056	3 961
	Hommes	3 868	4 137	4 790
	Ensemble	6 390	7 193	8 751

Le volume des départs à la retraite augmente légèrement en 2017.

1.4.6. Décès

		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	3	5	8
	Hommes	21	13	20
	Ensemble	24	18	28
Cadres (classe III)	Femmes	13	19	14
	Hommes	28	34	28
	Ensemble	41	53	42
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	137	133	116
	Hommes	230	218	205
	Ensemble	367	351	321
TOTAL	Femmes	153	157	138
	Hommes	279	265	253
	Ensemble	432	422	391

1.5. PROMOTIONS

1.5.1. Nombre d'agents promus dans l'année dans une catégorie supérieure

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2017
Intra-cadres supérieurs	Femmes	36
	Hommes	62
	Ensemble	98
Cadres vers cadres supérieurs	Femmes	304
	Hommes	346
	Ensemble	650
Intra-cadres	Femmes	1 349
	Hommes	1 161
	Ensemble	2 510
Maîtrise et exécution vers cadres	Femmes	1 277
	Hommes	920
	Ensemble	2 197
Intra-maîtrise et exécution	Femmes	7 343
	Hommes	6 170
	Ensemble	13 513
TOTAL	Femmes	10 309
	Hommes	8 659
	Ensemble	18 968

Évolution globale

	2015	2016	2017
Femmes	5 953	6 988	10 309
Hommes	5 064	5 878	8 659
Ensemble	11 017	12 866	18 968

Le volume de promotions est important au cours des trois dernières années et en forte augmentation sur 2017. Ainsi, concernant l'encadrement, on comptabilise 5455 promotions internes en 2017 (4366 en 2016) pour 986 recrutements externes (tableau 1.3.1), un rapport qui illustre la priorité donnée à l'évolution interne à La Poste. Il est à noter que les femmes représentent plus de 54% du total des promotions.

1.6. PERSONNES HANDICAPÉES

1.6.1. Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (RQTH)

	2015	2016	2017
Total d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi	9 463	10 269	10 909
– dont nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés	7 713	8 508	9 163
<i>y compris le flux entrant sur l'année de personnels reconnus travailleurs handicapés</i>	914	1 042	1 066
– dont autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi	1 750	1 761	1 746

Depuis 2012, La Poste n'intègre plus les personnes en situation d'inaptitude reclassées dans le calcul de son taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Les chiffres figurant ci-dessus ne comprennent pas les postiers handicapés bénéficiant des mesures de retraite anticipée, les intérimaires handicapés, les stagiaires handicapés et les unités bénéficiaires issues des achats auprès du secteur adapté et protégé.

Au global, en ajoutant l'ensemble des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (un total de 12800 postiers BOE), La Poste atteint un taux de 6,42%. Elle dépasse ainsi pour la première fois l'obligation légale de 6% des effectifs.

Répartition des agents reconnus travailleurs handicapés

En personnes physiques	Fonctionnaires et salariés				TOTAL
	Cadres supérieurs et cadres (classes IV et III)	Maîtrise et exécution			
		Classe II	Classe I		
Femmes	836	2 702	2 149		5 687
Hommes	650	1 265	1 561		3 476
Ensemble	1 486	3 967	3 710		9 163

Répartition des autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi

En personnes physiques	Fonctionnaires et salariés						TOTAL	
	Cadres supérieurs et cadres (classes IV et III)		Maîtrise et exécution				Femmes	Hommes
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
	106	141	452	280	457	310	1 015	731
Ensemble	247		732		767		1 746	

Répartition de l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

En personnes physiques	Fonctionnaires et salariés						TOTAL
	Cadres supérieurs et cadres (classes IV et III)	Maîtrise et exécution					
		Classe II	Classe I	Femmes	Hommes		
Fonctionnaires	542	597	1 550	1 091	708	798	5 286
Salariés	400	194	1 604	454	1 898	1 073	5 623
Sous-total	942	791	3 154	1 545	2 606	1 871	10 909
TOTAL	1 733		4 699		4 477		10 909

Répartition des agents en situation d'inaptitude reclassés

En personnes physiques	Fonctionnaires et salariés						TOTAL
	Cadres supérieurs et cadres (classes IV et III)	Maîtrise et exécution					
		Classe II	Classe I	Femmes	Hommes		
Fonctionnaires	285	242	1 405	1 035	767	741	4 475
Salariés	56	27	487	157	839	336	1 902
Sous-total	341	269	1 892	1 192	1 606	1 077	6 377
TOTAL	610		3 084		2 683		6 377

1.7. ABSENTÉISME

1.7.1. Taux d'absentéisme pour maladie⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017
Fonctionnaires	6,82	7,10	7,14
Salariés CDI	6,48	6,73	6,77
Ensemble	6,65	6,91	6,94

(1) Nombre de journées d'absence pour maladie (indicateur 1.7.3) rapporté au produit de l'effectif mensuel moyen en personnes physiques de l'année par le nombre de jours de l'année.

L'absentéisme pour maladie demeure à un niveau élevé. Son augmentation reflète en grande partie l'évolution de la moyenne d'âge des postiers et porte notamment sur des absences longues.

1.7.2. Nombre de journées d'absence⁽¹⁾

Fonctionnaires	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	114 254	126 003	128 793
Cadres (classe III)	371 632	363 300	345 423
Maîtrise et exécution (classes II et I)	2 417 336	2 328 998	2 129 115
TOTAL	2 903 122	2 818 301	2 603 331

Salariés CDI	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	97 373	93 356	103 621
Cadres (classe III)	322 142	322 094	354 198
Maîtrise et exécution (classes II et I)	2 959 940	3 017 020	3 031 927
TOTAL	3 379 455	3 442 650	3 489 746

(1) Les données des indicateurs 1.7.2 à 1.7.7 sont exprimées en jours calendaires.

1.7.3. Nombre de journées d'absence pour maladie⁽¹⁾

Fonctionnaires	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	102 870	115 824	118 022
Cadres (classe III)	340 365	335 055	319 840
Maîtrise et exécution (classes II et I)	2 178 499	2 097 654	1 924 228
TOTAL	2 621 734	2 548 533	2 362 090

Salariés CDI	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	63 025	62 680	72 330
Cadres (classe III)	218 272	236 181	258 548
Maîtrise et exécution (classes II et I)	2 227 739	2 299 061	2 324 783
TOTAL	2 509 036	2 597 922	2 655 661

(1) Y compris longue maladie, affection de longue durée et grave maladie.

1.7.4. Répartition des absences maladie selon leur durée

Cet indicateur donne le nombre de jours d'absence selon la durée de l'arrêt⁽¹⁾.

Fonctionnaires et salariés CDI

	Durée de l'arrêt	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	<= à 30 jours	51 420	46 946	47 812
	31 à 90 jours	32 842	33 793	35 885
	91 jours et +	36 024	44 932	46 638
Cadres (classe III)	<= à 30 jours	138 812	135 997	140 946
	31 à 90 jours	97 971	94 049	95 807
	91 jours et +	133 746	139 686	152 562
Maîtrise et exécution (classes II et I)	<= à 30 jours	1 180 512	1 139 964	1 072 928
	31 à 90 jours	709 297	691 341	666 138
	91 jours et +	1 167 488	1 189 312	1 163 104
TOTAL	<= à 30 jours	1 370 744	1 322 907	1 261 686
	31 à 90 jours	840 110	819 183	797 830
	91 jours et +	1 337 258	1 373 930	1 362 304

(1) Hors longue maladie, affection de longue durée et grave maladie.

1.7.5. Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet

Fonctionnaires (accidents de service et de trajet)	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	5 019	5 431	6 240
Cadres (classe III)	16 451	15 971	14 604
Maîtrise et exécution (classes II et I)	183 452	181 226	166 352
TOTAL	204 922	202 628	187 196

Salariés CDI (accidents de travail et de trajet)	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	1 471	2 363	3 932
Cadres (classe III)	12 054	14 107	17 893
Maîtrise et exécution (classes II et I)	349 009	349 142	364 759
TOTAL	362 534	365 612	386 584

1.7.6. Nombre de journées d'absence pour maternité, adoption et paternité

Fonctionnaires		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Maternité et adoption	1 065	275	236
	Paternité	77	62	65
Cadres (classe III)	Maternité et adoption	2 400	1 248	1 275
	Paternité	273	311	198
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Maternité et adoption	10 208	8 252	5 696
	Paternité	1 215	857	521
TOTAL	Maternité et adoption	13 673	9 775	7 207
	Paternité	1 565	1 230	784

Salariés CDI		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Maternité et adoption	24 751	20 612	20 053
	Paternité	1 864	1 647	1 360
Cadres (classe III)	Maternité et adoption	73 254	63 140	58 827
	Paternité	3 233	2 905	2 780
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Maternité et adoption	245 730	211 568	189 748
	Paternité	19 853	18 339	15 924
TOTAL	Maternité et adoption	343 735	295 320	268 628
	Paternité	24 950	22 891	20 064

1.7.7. Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux...)

Fonctionnaires	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	5 123	4 411	4 230
Cadres (classe III)	12 143	10 715	9 506
Maîtrise et exécution (classes II et I)	43 962	41 009	32 318
TOTAL	61 228	56 135	46 054

Salariés CDI	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	6 262	6 234	5 946
Cadres (classe III)	15 329	15 761	16 150
Maîtrise et exécution (classes II et I)	117 609	138 910	136 713
TOTAL	139 200	160 905	158 809

2. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS

2.1.1. Rémunération mensuelle moyenne 2017

Rémunération brute ⁽¹⁾	Fonctionnaires			Salariés CDI			
	En euros	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Groupes B et C		6 835	7 269	7 118	7 528	7 860	7 728
Groupe A		4 022	4 094	4 065	4 077	4 170	4 126
Cadres		2 897	2 962	2 934	2 606	2 563	2 590
Maîtrise et exécution		2 331	2 299	2 314	2 136	2 008	2 081
Ensemble		2 635	2 718	2 680	2 363	2 359	2 361

Rémunération nette ⁽²⁾	Fonctionnaires			Salariés CDI			
	En euros	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Groupes B et C		5 704	6 062	5 938	6 172	6 503	6 371
Groupe A		3 303	3 364	3 340	3 287	3 363	3 327
Cadres		2 355	2 408	2 385	2 092	2 056	2 079
Maîtrise et exécution		1 894	1 869	1 881	1 721	1 618	1 677
Ensemble		2 146	2 216	2 184	1 903	1 902	1 903

(1) Éléments de rémunération à périodicité mensuelle hors primes variables.

(2) Éléments de rémunération à périodicité mensuelle hors primes variables – cotisations sociales obligatoires.

Évolution globale	Fonctionnaires			Salariés CDI			
	Rémunération moyenne brute en euros	2015	2016	2017	2015	2016	2017
		2 589	2 629	2 680	2 301	2 338	2 361

Il n'existe pas d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes salariés à La Poste.

L'écart moyen de rémunération nette entre les femmes et les hommes fonctionnaires est faible à La Poste en 2017 (+3,1% en faveur des hommes).

2.1.2. Grille des rémunérations⁽¹⁾

Répartition des agents en fonction des rémunérations mensuelles nettes

Année 2017 (en décembre)		
Tranches de rémunération nette (en euros)	Effectif	%
<= 1 400	22 661	12
1 400 à 1 600	41 025	21
1 600 à 1 800	40 615	21
1 800 à 2 000	26 648	14
2 000 à 2 200	21 382	11
2 200 à 2 600	18 420	10
2 600 à 3 000	8 410	4
> 3 000	12 903	7
TOTAL	192 064	100

(1) Agents fonctionnaires et salariés sous CDI et CDD, sur la base d'équivalence en unité à temps complet.

Le premier niveau de rémunération mensuelle nette est de 1 355,29 euros, soit 17,7% au-dessus du Smic mensuel net.

2.2. HIÉRARCHIE DES RÉMUNÉRATIONS

2.2.1. Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10% des agents touchant les rémunérations les plus élevées et celles correspondant aux 10% des agents touchant les rémunérations les moins élevées



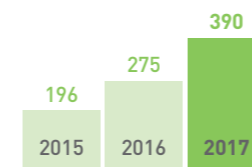
2.2.2. Montant global des 10 rémunérations les plus élevées

En euros	2015	2016	2017
Montant brut	4 400 474	4 467 242	4 664 830

2.3. CHARGES ACCESSOIRES

2.3.1. Montant des versements effectués à des entreprises pour mise à disposition de personnel

Montant des versements à des entreprises de travail temporaire
Montants exprimés en millions d'euros



3. CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

3.1. ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET

3.1.1. Nombre d'accidents avec arrêt

Fonctionnaires et salariés

		2015	2016	2017
Accidents de service et de travail	Femmes	5 511	5 814	5 506
	Hommes	4 121	4 086	3 898
	Ensemble	9 632	9 900	9 404

Grâce aux mesures engagées, le taux de fréquence des accidents de travail a diminué en 2017 (26,51 en 2017, et 27,10 en 2016). Les accidents de travail les plus nombreux sont les accidents de circulation, les chutes et les accidents de manutention. Des mesures de prévention renforcées sont engagées.

3.1.2. Nombre d'incapacités⁽¹⁾ permanentes (partielles et totales) notifiées à l'entreprise pendant l'année

Fonctionnaires et salariés

		2015	2016	2017
Consécutives à des accidents de trajet	Femmes	36	33	24
	Hommes	27	37	22
	Ensemble	63	70	46
Consécutives à des accidents de service ou de travail	Femmes	169	168	111
	Hommes	119	119	106
	Ensemble	288	287	277

(1) Ces incapacités peuvent résulter d'accidents survenus pendant l'année ou au cours des années précédentes.

3.1.3. Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet

Fonctionnaires et salariés

	2015	2016	2017
Accidents de trajet	2	2	1
Accidents de service et de travail	6	7	5

3.1.4. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail

Fonctionnaires et salariés

	2015	2016	2017
Femmes	798	875	887
Hommes	632	586	574
Ensemble	1 430	1 461	1 461

3.2. MALADIES PROFESSIONNELLES

3.2.1. Nombre d'agents atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci

Tableau de recensement des maladies professionnelles reconnues au cours de l'année. Les numéros figurant après les libellés renvoient à la codification du Code de Sécurité sociale (article R. 421-3).

Dénomination de la maladie	2015	2016	2017
Amiante (30)	0	2	0
Cancer bronchopulmonaire (30 bis)	0	0	0
Lésions cutanées (sels de nickel) (37)	0	0	1
Surdité (42)	1	0	0
Affections périarticulaires (57)	534	549	431
Lésions cutanées (65)	0	0	0
Rachis lombaire (97)	0	2	0
Rachis lombaire (98)	26	20	18
Autres	31	25	20
TOTAL	592	598	470

3.3. MÉDECINE DU TRAVAIL DE LA POSTE

Effectifs de la médecine du travail

	2015	2016	2017
Médecins du travail de La Poste	149	146	139
Médecins en service interentreprises	10	15	11
Infirmiers	145	144	148
Agents chargés du secrétariat médical	106	109	109

Au 31 décembre 2017, chaque médecin du travail employé par La Poste prenait en charge 1 544 agents.

Montants consacrés à la médecine du travail

	2015	2016	2017
Dépenses globales en millions d'euros (fonctionnement, investissements, salaires, formation)	30,6	32,9	33,1
Dépenses par agent en euros	137	149	154

L'augmentation des moyens consacrés à la médecine du travail reflète en particulier les efforts réalisés en matière de formation et d'adaptation des locaux pour la réalisation des visites médicales.

3.4. MÉDECINE DE CONTRÔLE

Nombre d'interventions auprès des fonctionnaires effectuées au titre de la médecine de contrôle

	2015	2016	2017
Contre-visites en matière de congés ordinaires de maladie	3 112	2 956	2 332
Examens d'agents victimes d'accidents de service	2 531	2 354	2 329
Examens d'agents en vue de la reconnaissance d'une maladie professionnelle	874	829	755
Examens d'agents en vue du premier octroi de CLM/CLD	2 992	2 162	3 012
Dossiers examinés en comité médical	10 714	10 215	8 890
Dossiers examinés en commission de réforme	2 741	3 058	2 614
Autres examens ⁽¹⁾	8 138	6 458	7 755

(1) Cette rubrique comprend les examens suivants : prolongation CLM-CLD, temps partiel thérapeutique, cure thermale, COM de plus de six mois, retraite invalidité, tierce personne, disponibilité d'office pour maladie.

3.5. COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

3.5.1. Nombre de réunions des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Au 31 décembre 2017, il existait 731 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à La Poste, se répartissant comme suit :

	2017
Établissements et directions nationales Courrier	576
Établissements et directions nationales Colis	26
Établissements et directions du Réseau	89
Établissements et directions nationales des Services financiers	32
Directions à compétence nationale transverses	8
NOMBRE TOTAL DE CHSCT	731

En 2017, ils ont tenu 5 007 réunions, se répartissant comme suit :

	2015	2016	2017
Réunions ordinaires	5 335	4 624	4 190
Réunions extraordinaires	976	854	765
Réunions en urgence (24 heures)	106	77	52
NOMBRE TOTAL DE RÉUNIONS	6 417	5 555	5 007

3.6. DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

3.6.1. Effectif formé à la sécurité dans l'année

En personnes physiques

Type de formation	2015	2016	2017
Caristes tractoristes	5 695	5 084	6 109
Prévention des risques liés à la manutention	5 910	3 667	5 853
École du dos/ Mon métier, mon dos	2 496	3 974	6 155
Prévention routière	32 708	35 027	45 441
Équipiers de première intervention	7 592	6 465	7 274
Sauveteur secouriste du travail et recyclage	9 511	7 874	8 170
Membres CHSCT	745	187	41
Prévention, sécurité au travail	14 440	16 133	18 287
Gestion du stress lié aux situations d'agressivité	3 622	4 271	3 248
Habilitation électrique et recyclage	5 255	2 966	3 061
Risques chimiques	32	35	44
Prévention et gestion des incivilités	7 853	7 392	8 803
TOTAL	95 859	93 075	112 486

Le volume des actions de formation à la sécurité reste important pour l'année 2017 dans le contexte du renforcement des plans d'action en faveur de la santé et de la prévention des accidents du travail.

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

4.1.1. Durée mensuelle de travail des fonctionnaires

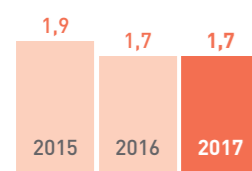
Effectif en % par tranche de durée	2017
50% <= durée < 80%	0,6
80% <= durée < 100%	6,4
Durée = 100%	93
TOTAL	100

4.1.1. bis. Durée mensuelle de travail des salariés CDI (de décembre)

Effectif en % par tranche de durée	2015	2016	2017
Moins de 20%	0,7	0,7	0,7
20% <= durée < 50%	0,8	0,9	0,8
50% <= durée < 80%	4,4	4,4	4,3
80% <= durée < 100%	6,3	6,0	5,7
Durée = 100%	87,8	88,0	88,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Le taux élevé d'emploi à temps plein des salariés en CDI à La Poste reflète la politique de temps partiel choisi mis en œuvre dans l'entreprise.

4.1.1. ter. Nombre de repos compensateurs rendus ou payés (exprimé en jours par agent)



4.1.2. Nombre d'agents travaillant à temps partiel

Fonctionnaires et salariés CDI

		2017						
En personnes physiques		< 50%	50% à 59%	60% à 69%	70% à 79%	80% à 89%	90% à 99%	Ensemble
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	10	39	18	25	286	309	687
	Hommes	17	19	6	10	56	56	164
	Ensemble	27	58	24	35	342	365	851
Cadres (classe III)	Femmes	17	132	40	103	823	385	1 500
	Hommes	5	32	6	13	157	60	273
	Ensemble	22	164	46	116	980	445	1 773
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	1 070	1 629	451	1 795	6 610	1 240	12 795
	Hommes	548	461	125	336	1 554	270	3 294
	Ensemble	1 618	2 090	576	2 131	8 164	1 510	16 089
Ensemble	Femmes	1 097	1 800	509	1 923	7 719	1 934	14 982
	Hommes	570	512	137	359	1 767	386	3 731
	Ensemble	1 667	2 312	646	2 282	9 486	2 320	18 713

4.2. ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL

4.2.1. Nombre de personnes occupant des emplois de nuit

En personnes physiques	2015	2016	2017
Femmes	1 138	1 074	1 133
Hommes	3 100	2 852	2 747
Ensemble	4 238	3 926	3 880

L'emploi de nuit connaît une baisse régulière à La Poste et ne concerne, en 2017, plus que 1,8% des effectifs. Les nouvelles organisations du travail visant à réduire la pénibilité expliquent en grande partie cette diminution.

5. FORMATION

5.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

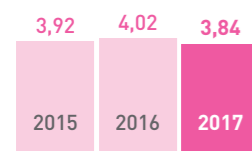
Les résultats de l'année 2017 confirment l'effort d'investissement de La Poste dans la formation et le développement des compétences des postiers.

Ainsi, en 2017, 84% postiers ont bénéficié d'au moins une formation (77% en 2016) et plus de 9 postiers sur 10 ont été formés au moins une fois depuis deux ans.

Le nombre moyen de jours de formation s'inscrit à 2,8 jours par personne formée en 2017 (3,1 jours en 2016).

Au total, 635 251 jours de formation ont été dispensés tout au long de l'année.

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation professionnelle



5.1.2. Montant consacré à la formation professionnelle

Montants exprimés en milliers d'euros	2017
Dépenses d'enseignement, de fonctionnement et divers (dépenses de formation interne, d'équipement en matériel de bureau, de formation externe)	91 077
Dépenses afférentes aux stagiaires (rémunérations, transport et hébergement)	65 692
Autres dépenses (versements à un organisme collecteur paritaire agréé CIF, financement des formations professionnelles en alternance et autres versements)	32 631
Congés de formation professionnelle	418
TOTAL	189 819
Taxe d'apprentissage et versements au titre du CIF-CDD	50 372
DÉPENSES GLOBALES DE FORMATION	240 191

5.1.3. Nombre d'agents formés

Fonctionnaires et salariés CDI ayant suivi au moins un stage

En personnes physiques		2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	7 114	6 816	7 730
	Hommes	9 599	8 731	9 028
	Ensemble	16 713	15 547	16 758
Cadres (classe III)	Femmes	15 367	14 628	16 163
	Hommes	14 248	12 641	13 091
	Ensemble	29 615	27 269	29 254
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	59 833	54 478	57 101
	Hommes	51 997	47 054	50 555
	Ensemble	111 830	101 532	107 656
TOTAL	Femmes	82 314	75 922	80 994
	Hommes	75 844	68 426	72 674
	Ensemble	158 158	144 348	153 668

5.1.4. Nombre de jours de formation

Jours de formation pris en charge en totalité par La Poste au titre de la formation professionnelle

	2015	2016	2017
Cadres supérieurs (classe IV)	87 591	131 438	73 865
Cadres (classe III)	188 431	235 847	194 418
Maîtrise et exécution (classes II et I)	363 409	370 526	366 968
TOTAL	639 431	737 811	635 251

5.1.5. Décomposition par type de formation

	2015	2016	2017
Adaptation au poste de travail	491 017	628 609	540 243
Évolution ou maintien de l'emploi	10 573	10 165	9 108
Développement des compétences	62 911	55 990	53 957
Autres dispositifs	74 930	43 047	31 943
TOTAL	639 431	737 811	635 251

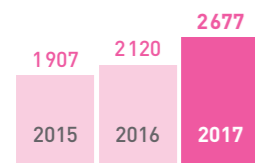
5.2. CONGÉS FORMATION

5.2.1. Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré

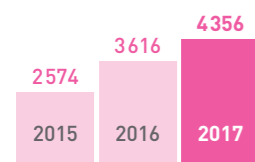
En personnes physiques	2015	2016	2017
CFP	100	85	61
CIF	569	630	587
TOTAL	669	715	648

5.3. ALTERNANCE

5.3.1. Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année



5.3.1. bis. Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année



Sur la période, le nombre de contrats d'alternance signés dans l'année augmente significativement. Après une évolution de 40,5% en 2016, ce nombre augmente à nouveau de 20,46% en 2017.

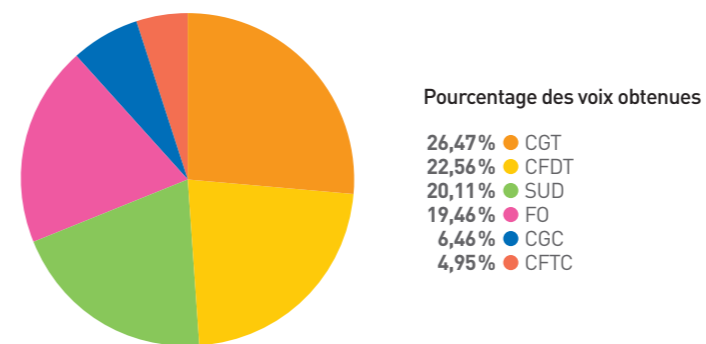
6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

6.1.1. Participation aux élections

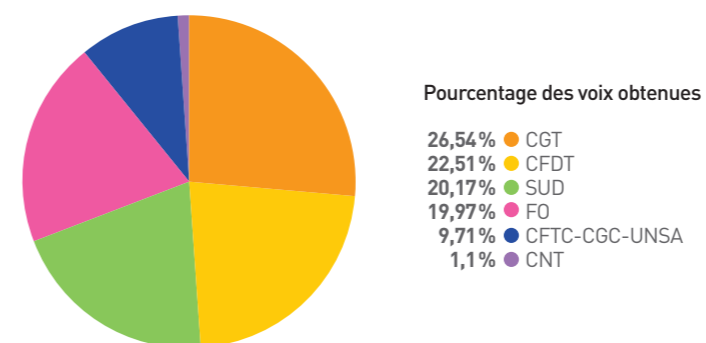
Conseil d'administration (du 16 au 20 novembre 2015)

- Taux de participation : 62,11%
- Représentants élus : 2 CGT, 2 CFDT, 2 SUD, 1 FO



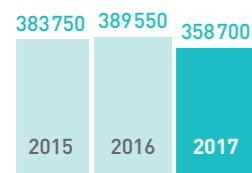
Comité technique national (du 1^{er} au 4 décembre 2014)

- Résultats des élections des représentants du personnel au Comité technique national
- Taux de participation : 76,38%
- Représentants élus : 4 CGT, 3 CFDT, 3 SUD, 3 FO, 2 CFTC-CGC-UNSA

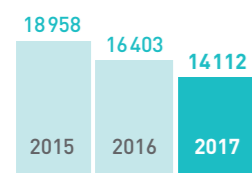


6.1.2. Volume global des crédits d'heures utilisés

Volume exprimé en jours



6.1.3. Nombre de réunions avec les représentants du personnel⁽¹⁾



(1) Rencontres bilatérales, réunions plénières de concertation et de négociation (réunions de la commission d'échange sur la stratégie de La Poste, et de la commission du dialogue social de La Poste notamment).

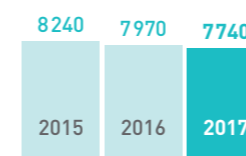
6.1.4. Dates de signature des accords signés dans l'entreprise pendant l'année

Seuls les accords nationaux sont cités ci-dessous :

- 7 février 2017** Accord sur l'amélioration des conditions de travail et sur l'évolution des métiers de la distribution (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC)
- 30 mars 2017** Accord salarial (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 30 mai 2017** Accord logement 2017-2019 (CGT, CFDT, SUD, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 20 juin 2017** Accord sur la création de la fonction de chargé de clientèle remplaçant et la responsabilisation du management sur l'activité de remplacement en bureau (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 21 juin 2017** Accord relatif à la création du Comité de dialogue social stratégique Groupe (CGT, CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC)
- 19 juillet 2017** Servir le développement de l'Accord social sur l'avenir des métiers supports 2017-2020 (CFDT, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 26 juillet 2017** Avenant n° 3 à l'accord « Santé » du 7 juillet 2011 (CFDT, SUD, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 26 juillet 2017** Avenant n° 9 à l'accord « Prévoyance santé » du 19 mai 2006 (CFDT, SUD, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 11 septembre 2017** Accord social sur les conditions d'exercice des métiers de conseil bancaire (CGT, CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 11 octobre 2017** Accord relatif aux primes « Colis » (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 7 novembre 2017** Accord portant transfert pour partie de la rémunération indemnitaire vers la rémunération indiciaire des fonctionnaires ou vers le salaire de base des salariés de classes I à III (CGT, CFDT, SUD, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC-UNSA)
- 13 décembre 2017** Avenant de prolongation à l'accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap à La Poste 2015-2017 (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble - CFTC-CGC)

6.1.5. Nombre de bénéficiaires d'un congé de formation syndicale

En personnes physiques



6.1.6. Nombre d'arrêts de travail par agent et par an du fait de grèves nationales ou locales

En jours par agent et par an	2015	2016	2017
Grèves locales	0,22	0,08	0,08
Grèves nationales	0,32	0,81	0,44

6.2. INFORMATION ET COMMUNICATION

6.2.1. Nombre d'heures consacrées aux réunions du personnel

La communication orale de proximité crée une dynamique d'échanges avec les postiers, donne du sens à la stratégie de l'entreprise au quotidien et renforce le management de proximité. C'est un levier majeur d'accompagnement des évolutions.

Dans ce cadre, La Poste a généralisé les espaces temps réservés à la communication (ETC). L'ETC est un rendez-vous régulier, d'une heure mensuelle ou de trente minutes par quinzaine, pendant lequel le manager de proximité informe, écoute et échange avec les collaborateurs de son équipe. Le contenu des ETC est constitué du traitement de questions d'actualité, du traitement d'un dossier, national ou local, et d'une période de questions diverses laissées à l'appréciation des collaborateurs présents.

6.2.2. Procédure d'accueil

La procédure d'accueil comprend à La Poste :

- la remise d'un livret d'accueil et d'un livret « Mon métier, ma déontologie » ;
- une formation de base dispensée dès le recrutement ;
- un suivi formalisé par le manager de proximité durant toute la période d'intégration.

Lors de leur prise de fonction, tous les postiers prêtent serment devant leur manager de proximité. Cette prestation est précédée d'une présentation par le responsable des dispositions du Code pénal relatives à l'inviolabilité des correspondances et au secret professionnel, des obligations professionnelles et des sanctions applicables en cas de manquement à celles-ci.

6.2.3. Procédures d'information ascendante ou descendante

L'information des agents s'appuie sur un dispositif éditorial cohérent de canaux et de supports intégrant la communication orale de proximité, les publications internes papier et en ligne et l'affichage.

Nom du canal/support	Type de canal/support et périodicité	Public/destinataires	Contenu
Espaces temps communication	Réunions mensuelles inscrites au cadre d'organisation des établissements	Tous les postiers	Échanges avec les managers sur les problématiques nationales et locales.
Forum Le Mag	Magazine trimestriel	Tous les postiers	Informers sur l'actualité et les projets du Groupe. Montrer comment les postiers vivent La Poste au quotidien.
Forum web	Portail intranet du Groupe	Tous les postiers accédant à l'intranet	Portail diffusant de l'information sur le Groupe et permettant d'accéder aux sites intranets des métiers et filières du Groupe La Poste.
Forum en région	Dispositif national d'information régionale	Tous les postiers	Publication régionale informant sur l'actualité locale et la déclinaison locale des décisions et projets nationaux.
Infos-Poste	Affichage selon actualité dans tous les établissements	Tous les postiers de l'établissement	Information ponctuelle, nationale, départementale ou locale.
Forum Managers	Intranet en accès réservé	Les managers de La Poste	Suivi en temps réel de l'actualité du Groupe et de son environnement en proposant différents modes de lecture. Aide à décrypter les grands changements que vit le Groupe et à en expliquer le sens et la portée à ses équipes.

Par ailleurs, les différentes directions de La Poste publient des supports d'information nationaux papier ou en ligne destinés à leur propre métier ou filière.

6.2.4. Système d'entretiens individuels

Le système d'appréciation des personnels est un élément central de la gestion des ressources humaines, du développement des compétences et de la mise en œuvre de parcours professionnels dans l'entreprise. Son application est un acte essentiel du management à La Poste. Il concerne tous les agents⁽¹⁾ quel que soit leur niveau de fonction, qu'ils soient fonctionnaires ou salariés.

Il s'appuie sur un entretien annuel et obligatoire d'appréciation avec le supérieur hiérarchique ou son représentant.

Cet entretien a pour objet :

- l'appréciation de la tenue du poste (évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année écoulée et des compétences mises en œuvre) ;
- l'identification des développements de compétences à réaliser et des souhaits d'évolution professionnelle ;
- la fixation des objectifs pour l'année à venir ainsi que des moyens pour atteindre ceux-ci ;
- la définition du plan de suivi annuel.

(1) Font exception les permanents syndicaux, les agents en congé parental, en disponibilité, en congé de longue durée ou de longue maladie ainsi que les salariés employés sur une période inférieure à six mois ; en cas d'enquête disciplinaire, la procédure d'appréciation de l'agent concerné est suspendue.

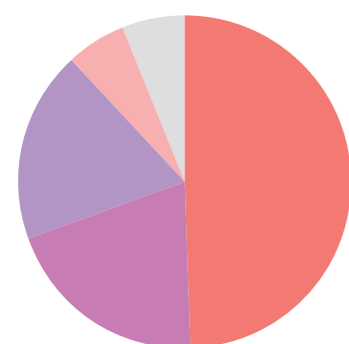
7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. ACTION SOCIALE

7.1.1. Activités sociales

Montants en milliers d'euros en 2017

Restauration et secteur économique	101 935	5 125 745 repas servis, 91 244 bénéficiaires du titre restaurant
Activités sportives et culturelles	37 815	Dont 9 155 milliers d'euros pour le Chèque-Vacances 97 149 bénéficiaires de chèques culture 92 407 bénéficiaires de l'offre sport (actifs, retraités, enfants, conjoint) 37 023 plans d'épargne Chèques-Vacances servis
Enfance	41 327	Près de 9 680 postiers bénéficiaires de l'aide à la garde des jeunes enfants Près de 7 673 postiers bénéficiaires de l'aide en accueil de loisirs sans hébergement Près de 12 290 enfants accueillis en centres de vacances Avea Plus de 6 994 aides à la scolarité
Prévoyance et solidarité	12 316	3 153 milliers d'euros de Cesu Plus de 6 317 bénéficiaires Cesu famille et vie quotidienne, près de 617 bénéficiaires Cesu handicap, 222 bénéficiaires Cesu aidants
Gestion et frais de structure	12 178	
TOTAL	205 571	



49,6% ● Restauration et secteur économique
20,1% ● Enfance
18,4% ● Activités sportives et culturelles
6,0% ● Prévoyance et solidarité
5,9% ● Gestion et frais de structure

Conception et réalisation : havas *paris*

Crédits photos : Jérôme Abou / Jonathan Alexandre / Julien Apruzzese / Alex Cretey-Systemans / Olivier Douard / David Drujon / Benoit Ducrueux / Romain Etienne / Pascaline Goret / Eric Huynh / Fatima Jellaoui / Philippe Labeguerie / Pascal Lagneau / Sophie Loubaton / Eric Roger / Saraï Suarez / Jérémy Suyher / Médiathèque Groupe La Poste / Getty Images.

Impression ALTAVIA Paris R.C.S. Bobigny B 323 790 956

Document imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement



AcceDe PDF La démarche accessibilité www.accede.info

La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support numérique.



LE GROUPE LA POSTE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES GROUPE
9, RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75757 PARIS CEDEX 15
Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00
www.legroupe.laposte.fr

La Poste – Société anonyme au capital de 3800000000 euros – 356 000 000 RCS PARIS
Siège social : 9, RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS